Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Conseil permanent de la jeunesse

**Rapport annuel 1989-1990**

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil permanent de la jeunesse

91-04283/

Cette édition a été produite par

Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-14330-6
ISSN: 0847-0227

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le deuxième rapport des activités de cet organisme pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre,

Robert Bourassa

Québec, novembre 1990

Monsieur Robert Bourassa
Premier Ministre
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 31 de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse, le deuxième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La présidente du Conseil

Brigitte Lepage

Québec, novembre 1990

## Table des matières


**Première partie**
**Le conseil permanent de la jeunesse** 9

**Chapitre 1**
**La présentation du conseil** 9

**Chapitre 2**
**La composition du conseil** 11

**Chapitre 3**
**Le fonctionnement du conseil** 13

3.1 Le fonctionnement 13

3.2 L'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics 13

**Chapitre 4**
**Les ressources financières pour l'exercice 1989-1990** 15

**Deuxième partie**
**Les activités et les réalisations en 1989-1990** 17

**Chapitre 1**
**Les séances du conseil et de ses comités** 17

1.1 Les séances du Conseil 17

1.2 Les comités du Conseil 17

**Chapitre 2**
**Les orientations du conseil** 19

**Chapitre 3**
**Les consultations** 21

3.1 Les Audiences publiques sur la jeunesse 21

3.2 Le Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse 21

3.3 Le Forum «Être jeunes et parents» 21

**Chapitre 4**
**Les recherches et les interventions** 23

4.1 La formation professionnelle des étudiants et des étudiantes 23

4.2 L'étude sur l'Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux 23

4.3 Les revenus des jeunes 23

4.4 L'avenir des jeunes 23

4.5 L'intervention du Conseil dans la campagne électorale 24

4.6 Le Forum pour l'emploi 24

**Chapitre 5**
**Les appuis et les prises de position** 25

5.1 Le programme «Jeunes Volontaires» 25

5.2 Les groupes de soutien aux initiatives jeunesse 25

5.3 La pratique des sages-femmes en milieu hospitalier 25

**Chapitre 6**
**Les avis et les mémoires au gouvernement** 27

6.1 L'avis sur les jeunes et la fonction publique 27

6.2 L'avis sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse 27

6.3 L'avis sur le financement du réseau universitaire 27

6.4 Le mémoire sur le projet de loi modifiant le régime des prêts et bourses 27

6.5 L'avis sur la formation professionnelle des étudiantes et des étudiants 27

**Chapitre 7**
**Les communications** 29

7.1 Les conférences de presse 29

7.2 Les communiqués de presse 29

7.3 Les activités publiques 29

7.3.1 Les allocutions 29

7.3.2 Les participations à différents congrès, colloques, forums et commissions 30

7.3.3 Les participations à des comités de travail 30

7.3.4 Les relations canadiennes et internationales 30

7.4 Les relations de presse 30

7.4.1 Les relations de presse dans le cadre des Audiences publiques sur la jeunesse 30

7.4.2 Les relations de presse dans le cadre du Forum «Être jeunes et parents» 32

7.4.3 Les relations de presse dans le cadre du lancement public du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse 32

7.4.4 Les relations de presse sur des sujets généraux 33

7.5 Le centre de documentation 33

**Annexe 1**
**Les publications du Conseil permanent de la jeunesse** 35

**Annexe 2**
**La composition des comités du Conseil permanent de la jeunesse** 37

# Première partie
# Le conseil permanent de la jeunesse

## Chapitre 1
## La présentation du conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme de consultation et d'étude créé en 1987. Conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., c. C-59.01), il a pour fonction de conseiller le ministre responsable, en l'occurrence le premier ministre, sur toute question relative à la jeunesse.

Il doit donner son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux besoins et aux intérêts de la jeunesse. Il doit de plus le saisir, sous forme d'avis, de toute question relative à la jeunesse qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale, et lui soumettre ses recommandations. Le Conseil doit s'assurer qu'on donne suite à ses avis.

Le Conseil peut aussi, lorsqu'il le juge utile ou nécessaire, effectuer ou faire effectuer des études et des recherches sur les sujets qui relèvent de son mandat, sur toute question relative à la jeunesse. Le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes, de groupes ou d'organismes et fournir de l'information au public.

Il peut former des comités spéciaux pour l'étude de questions particulières concernant la jeunesse. Ces comités peuvent, avec l'autorisation du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

## Chapitre 2
## La composition du conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse est composé de quinze membres élus par les personnes qui forment le collège électoral. Le gouvernement nomme un président parmi les membres du Conseil, après avoir sollicité l'avis du Conseil. Les deux vice-présidents sont choisis par les membres du Conseil parmi eux.

Lorsque survient une vacance en cours de mandat parmi les membres du Conseil, le ministre responsable de l'application de la loi nomme un remplaçant pour la durée non écoulée du mandat, après avoir sollicité l'avis du Conseil. Les membres sont:

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Guy Gagnon | vice-président à compter du 5 juillet 1989 |
| Sylvain Tanguay | vice-président |
| Marie-Andrée Bertrand | membre en remplacement d'Élizabeth Martin, à compter du 20 mars 1990 |
| Jacques Bourgeois | membre |
| Isabelle Courville | membre en remplacement de Charles-André Horth, à compter du 3 mars 1989 |
| Michèle Dawe | membre |
| Hélène Gagné | membre |
| Bertrand Jalbert | membre |
| Simon Jeanotte | membre |
| Lise Loiselle | membre |
| Antonietta Melchiorre | membre |
| Yves Salvail | membre |
| François Sauvageau | membre en remplacement de de Mario Villeneuve, à compter du 20 mars 1990 |
| Chantal Tellier | membre en remplacement de Myriam Demers, à compter du 31 mai 1989 |
| Mario Villeneuve | membre démissionnaire en date du 9 janvier 1990 |
| Diane Bois | secrétaire générale |

La durée du mandat des premiers membres du Conseil est de trois ans. Un membre ne peut être réélu consécutivement qu'une fois. Seuls la présidente et les deux vice-présidents exercent leurs fonctions à plein temps.

# Chapitre 3
# Le fonctionnement du conseil

## 3.1 Le fonctionnement

À l'occasion de la 12e séance du Conseil, les membres ont adopté, en vertu de l'article 30 de la loi, un règlement afin de pourvoir à sa régie interne. Ce règlement est entré en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec, soit le 7 février 1990, après avoir reçu l'approbation du gouvernement.

Le Conseil doit, conformément à sa loi constitutive, se réunir au moins une fois tous les deux mois. Il s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique. Ce personnel voit à exécuter les études ou recherches qui lui sont confiées et à offrir l'aide professionnelle et technique requise.

La direction du Conseil est assumée par la présidente. Elle est la porte-parole officielle du Conseil; elle voit à la mise en oeuvre de ses décisions et elle signe les documents qui engagent le Conseil. Les vice-présidents l'assistent dans ses fonctions, selon les attributions respectives déterminées par le Conseil.

La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente, agit à titre de secrétaire du Conseil, en administre le budget, les ressources matérielles et humaines.

Sur le plan administratif, le Conseil permanent de la jeunesse est rattaché au Conseil exécutif aux fins de comptabilité et de gestion des ressources humaines, notamment les relations de travail et la dotation du personnel.

Au 31 mars 1990, le secrétariat du Conseil était formé des personnes suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| | Diane Bois | secrétaire générale |
| | Céline Hudon | agente de secrétariat |
| | Danielle Tremblay | agente de secrétariat |
| | Louise Turgeon | agente de secrétariat |
| * | Richard Foy | agent d'information |
| * | Louise Bisson | agente de recherche |
| * | Robert Châtelain | agent de recherche |
| * | Pierre DeRome | agent de recherche |
| | Reine Grenier | agente de recherche |
| * | René Simard | agent de recherche |
| * | Denyse Lamarre | agente de secrétariat |

* Employé occasionnel.

## 3.2 L'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

Pour se conformer à cette législation, le Conseil permanent de la jeunesse met en application la politique ministérielle en vigueur au ministère du Conseil exécutif. La sensibilisation de tout le personnel à une amélioration de la qualité de l'air ambiant intérieur permet à ses membres de négocier entre eux l'usage de la cigarette dans les endroits où il est permis de fumer, et ce, en vue d'assurer une protection minimale des non-fumeurs.

## Chapitre 4
## Les ressources financières pour l'exercice 1989-1990

Les dépenses du Conseil permanent de la jeunesse apparaissent au budget du ministère du Conseil exécutif. Les crédits accordés à cette fin, pour l'exercice 1989-1990, s'élèvent à 685 000 $. Les dépenses du Conseil, pour la même année, ont été de 596 819,19 $.

| Super-catégories et catégories | Budget modifié | Dépenses |
|---|---|---|
| Fonctionnement | | |
| 1- Traitements | 299 200 $ | 217 311,62 $ |
| 2- Autres rémunérations | 219 700 $ | 226 321,07 $ |
| | 518 900 $ | 443 632,69 $ |
| Fonctionnement — autres dépenses | | |
| 3- Communications | 87 800 $ | 97 918,43 $ |
| 4- Services | 43 700 $ | 18 788,27 $ |
| 5- Entretien | 3 500 $ | 406,50 $ |
| 6- Loyers | 6 100 $ | 8 241,95 $ |
| 7- Fournitures | 10 000 $ | 9 870,02 $ |
| 8- Équipement | — | 3 346,97 $ |
| 11- Autres dépenses | — | 971,92 $ |
| | 151 100 $ | 139 544,06 $ |
| Capital | | |
| 8- Équipement | 15 000 $ | 13 642,44 $ |
| **Total** | **685 000 $** | **596 819,19 $** |

# Deuxième partie
# Les activités et les réalisations du conseil en 1989-1990

## Chapitre 1
## Les séances du conseil et de ses comités

### 1.1 Les séances du Conseil

Durant l'exercice 1989-1990, le Conseil a tenu six séances ordinaires et deux séances extraordinaires pour un total de neuf jours de délibération. Les séances ont eu lieu selon le calendrier suivant:

| Date | Endroit | Séance |
|---|---|---|
| Le 13 mai 1989 | Montréal | ordinaire |
| Les 3 et 4 juin 1989 | Montréal | ordinaire |
| Le 16 septembre 1989 | Lac Beauport | extraordinaire |
| Le 17 septembre 1989 | Lac Beauport | ordinaire |
| Le 28 octobre 1989 | Montréal | ordinaire |
| Le 13 janvier 1990 | Montréal | ordinaire |
| Le 20 février 1990 | Québec | extraordinaire |
| Le 24 mars 1990 | Montréal | ordinaire |

### 1.2 Les comités du Conseil

Conformément à l'article 29 de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil peut former des comités spéciaux pour l'étude de questions particulières relatives à la jeunesse et déterminer leurs attributions. Ces comités peuvent, avec l'autorisation du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

À l'automne 1989, le Conseil a ainsi créé quatre comités permanents: les jeunes et l'emploi, les jeunes et l'éducation, les jeunes et les problèmes sociaux, les jeunes et leurs organisations. Ces comités secondent le Conseil dans l'accomplissement de son mandat, en étudiant des questions particulières, en recueillant les renseignements pertinents, en développant des orientations et en lui formulant leurs recommandations ayant trait à des dossiers d'intérêt pour la jeunesse.

Le Conseil a aussi mis sur pied trois nouveaux comités spéciaux, soit le comité des jeunes à la suite du Forum «Être jeunes et parents», le comité concernant le projet «Jeunes et société» ainsi que le comité concernant l'intervention du Conseil pendant la campagne électorale. Ces comités s'ajoutent à ceux formés lors du précédent exercice concernant les jeunes et la famille ainsi que la formation professionnelle.

## Chapitre 2
## Les orientations du conseil

Au cours de l'année, le Conseil a poursuivi le travail portant sur son organisation interne. Dans cette optique, il s'est doté d'une mission et de quatre orientations majeures qui le guideront dans la réalisation de ses activités.

Ainsi, le Conseil permanent de la jeunesse se donne la mission **d'établir la place des jeunes, âgés entre 15 et 30 ans, dans le devenir du Québec**. Cette mission se traduit par la poursuite de quatre orientations principales:

1. **Améliorer la condition de vie des jeunes** afin de leur assurer un milieu de vie qui leur permette de s'épanouir tant sur le plan individuel, professionnel que social, afin que soit favorisée leur autonomie;

2. **Accroître les lieux d'échange entre les jeunes, les organisations et le gouvernement** afin de faire connaître les réalités concernant les jeunes et d'assurer leur participation à des enjeux qui les concernent;

3. **Garantir des ressources de référence et de support appropriées aux besoins des jeunes** afin de leur assurer des services qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts;

4. **Reconnaître l'apport significatif des jeunes dans le développement de la société** afin de faire reconnaître leurs actions et de favoriser leur engagement.

# Chapitre 3
# Les consultations

## 3.1 Les Audiences publiques sur la jeunesse

Au printemps 1989, le Conseil a tenu des Audiences publiques sur la jeunesse dans tout le Québec. Cet exercice visait à comprendre les réalités concernant les jeunes en fonction de leur région et de leurs champs d'activité ou d'intervention, les réalités particulières auxquelles ils sont confrontés et les solutions envisagées individuellement.

Au cours de cette consultation, le Conseil a rencontré plus de 500 personnes venues présenter, seules ou en groupe, leur mémoire ou leur témoignage. En audience, le Conseil a entendu 123 présentations et 21 mémoires lui ont été acheminés par la suite.

La participation aux audiences a été diversifiée. Les participants et participantes provenaient surtout du milieu communautaire, du réseau public de la santé et des services sociaux, du milieu scolaire et de celui des affaires. Différents groupes à caractère politique, socio-économique ou religieux sont également venus faire part de leurs réflexions. Enfin, des jeunes représentants et représentantes des communautés culturelles et des nations autochtones ont également répondu à l'invitation du Conseil.

## 3.2 Le Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse

En février 1990, le Conseil procédait au lancement du rapport des Audiences publiques sur la jeunesse. Sous le titre *Les couleurs de la jeunesse...noir sur blanc*, le rapport des Audiences publiques sur la jeunesse présente une synthèse des propos recueillis pendant cette tournée de consultation. Le rapport met en lumière, d'une part, les différentes situations problématiques exposées par les participants et les participantes aux audiences et, d'autre part, les recommandations, solutions proposées ou initiatives mises en oeuvre afin d'y remédier.

Plusieurs thèmes sont abordés dans cet ouvrage de plus de 200 pages. Les premiers chapitres sont consacrés au travail et à l'emploi. Il est question du chômage et de création d'emplois; de la précarité des emplois; de la difficile intégration au marché du travail et de l'inadéquation entre la formation reçue et les exigences du marché du travail. En matière d'éducation, on y parle de la qualité de la formation de base, d'accessibilité aux études post-secondaires et du phénomène de l'abandon prématuré des études. Les questions sociales retiennent également l'attention, notamment sur le plan des problèmes sociaux et de santé ainsi que de la situation particulière des jeunes sans abri. Les thèmes de la famille, de l'intégration des jeunes venant des communautés culturelles, de la vision des jeunes autochtones, de la relève artistique et du développement de la culture, de l'accessibilité au loisir, de l'environnement de même que le thème de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires sont successivement abordés. En conclusion, le rapport rappelle les principales attentes des jeunes à l'égard des changements qui s'imposent pour améliorer leur situation et met en évidence des orientations jugées fondamentales dans la définition des actions gouvernementales à l'endroit des jeunes.

*Les couleurs de la jeunesse...noir sur blanc* propose donc une vision globale de la réalité des jeunes et met en relief leur désir profond de contribuer pleinement au développement de la société québécoise.

## 3.3 Le Forum «Être jeunes et parents»

Afin de recueillir les opinions des jeunes sur divers sujets, le Conseil a choisi de leur offrir occasionnellement une tribune d'expression. C'est dans cet esprit que fut mis sur pied en avril 1989 un groupe-conseil en prévision de la tenue du Forum «Être jeunes et parents». Des jeunes particulièrement engagés dans leur milieu et des représentants du Conseil des affaires sociales et du Conseil de la famille ont participé à cette rencontre. Ce forum visait également à adapter la thématique du forum à la réalité des jeunes afin qu'émergent de cet événement les enjeux des jeunes parents ainsi que des pistes d'action innovatrices et concrètes.

Près de quatre-vingts jeunes de tous les horizons ont participé au Forum «Être jeunes et parents», qui s'est déroulé à Montréal, le 7 octobre 1989. Dans cette perspective, le Conseil et les deux autres organismes consultatifs impliqués étaient convenus d'émettre un avis commun à la suite de cet événement. Par cet avis, les Conseils veulent présenter au gouvernement les préoccupations et les attentes des jeunes parents et de ceux qui souhaitent le devenir, ainsi que les recommandations qu'elles lui auront inspirées. Son dépôt est prévu pour l'automne 1990.

# Chapitre 4
# Les recherches et les interventions

## 4.1 La formation professionnelle des étudiants et des étudiantes

À l'automne 1988, à la demande du premier ministre, le Conseil amorçait des travaux de recherche en vue de la préparation d'un avis évaluant l'opportunité et la faisabilité du développement des stages pratiques en milieu de travail visant à faciliter la transition études-travail chez les jeunes. La formation professionnelle, tant sur le plan des trois ordres d'enseignement que sur celui des programmes de main-d'oeuvre offerts aux jeunes travailleurs et travailleuses, devait constituer dès lors un volet important des activités de recherche du Conseil.

Au terme des étapes de recherche, il est apparu utile et pertinent de modifier les buts du travail. Ainsi, en raison de l'importance et de la complexité du sujet, le Conseil résolut de présenter un rapport de recherche complet en plus d'un avis. Ce rapport constitue un outil de référence qui éclaire non seulement les positions prises dans l'avis demandé par le premier ministre mais aussi toute intervention éventuelle portant sur la formation professionnelle.

Le rapport de recherche présente la situation de l'enseignement professionnel au secondaire, au collégial et à l'université, tout en dressant un portrait du secteur de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre. Les principaux enjeux et éléments contextuels sont présentés au début de chacune des parties et servent d'introduction aux situations concernant les stages et la concertation. Y sont également synthétisées des études portant sur les stages, les positions prises par des intervenants importants en matière de formation professionnelle et les attentes des jeunes intéressés par la question.

## 4.2 L'étude sur l'Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux

Comme les Audiences publiques sur la jeunesse l'ont encore une fois rappelé, la question de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires oeuvrant auprès des jeunes demeure au coeur des débats. D'ailleurs, ce débat s'est poursuivi et élargi lors de la commission parlementaire portant sur l'Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux, qui reconnaît légalement les organismes communautaires intervenant dans ce secteur.

Même s'il n'a pas participé à cette commission parlementaire, le Conseil a entrepris à l'hiver 1990, l'analyse de la situation des organismes communautaires «Jeunesse» au regard des positions gouvernementales.

Cet état de la situation servira de base au développement de l'argumentation et des orientations que le Conseil entend mettre de l'avant dans un avis qu'il émettra, lors du prochain exercice, sur la question de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires «Jeunesse».

## 4.3 Les revenus des jeunes

Un article ayant pour thème les revenus des jeunes fut rédigé pour la revue *L'Action nationale*. Ce numéro spécial s'intéressant à la jeunesse est paru au printemps 1990.

Cet article, étayé de statistiques, aborde les questions relatives à la précarité de l'emploi et à l'instabilité des revenus qui en découlent, à la détérioration des conditions économiques des jeunes, à la situation particulière des jeunes femmes et à la pauvreté d'un nombre croissant de jeunes, y compris des jeunes familles.

Les politiques en matière d'emploi et celles visant la réduction de la pauvreté sont remises en question dans la conclusion. Selon le Conseil, des choix visant à favoriser l'ouverture du marché du travail et l'amélioration des conditions minimales du travail doivent être faits autant qu'en ce qui concerne les jeunes durement touchés par la pauvreté.

## 4.4 L'avenir des jeunes

Toujours dans le cadre d'un numéro spécial sur la jeunesse, de la revue *L'Action nationale*, le Conseil a publié un article portant sur les aspirations des jeunes.

Sous le titre «Dans le Québec de demain, que seront les jeunes?» le Conseil expose des problèmes importants. Différents faits des années 1980 sont passés en revue, soit la baisse démographique des jeunes, les difficultés liées au travail et au processus de transition entre les études et le marché de l'emploi, les répercussions individuelles et collectives du manque d'emploi de la jeune génération, les difficultés relatives à l'intégration à la société. Des moyens d'intervention sont également suggérés, soit l'investissement en formation professionnelle, l'élargissement de la vocation des institutions d'enseignement, le soutien de l'action des organismes jeunesse, des objectifs de

plein emploi à viser et la reformulation du contrat social.

En fait, le Conseil désire sensibiliser les lecteurs aux principaux problèmes rencontrés par les jeunes tout en soulignant le dynamisme de cette génération et sa volonté de participer au développement socio-économique du Québec.

### 4.5 L'intervention du Conseil dans la campagne électorale

En juin 1989, le Conseil donnait à un comité de travail le mandat de développer la stratégie d'intervention du Conseil dans le cadre de la campagne électorale. Ayant constaté l'absence d'engagement des partis politiques à l'égard des jeunes, pendant la campagne électorale, il fut proposé au Conseil d'intervenir par le biais d'un communiqué de presse et d'interpeller les partis politiques en présence en ce qui a trait aux questions qui touchent les jeunes.

### 4.6 Forum pour l'emploi

Depuis juin 1988, le Conseil permanent de la jeunesse est activement engagé au sein de l'organisation du Forum pour l'emploi. La présidente, madame Brigitte Lepage, y participe à titre de membre du comité de parrainage, permettant ainsi au comité la prise en compte des besoins et des opinions des jeunes Québécois et Québécoises, à l'égard du développement de l'emploi et la poursuite de l'objectif du plein emploi au Québec.

Le Conseil est aussi représenté aux réunions du comité d'organisation du forum, par monsieur Sylvain Tanguay, vice-président de l'organisme.

Lors du Forum national pour l'emploi, les 5 et 6 novembre 1989, les membres et le personnel du Conseil ont pris part à l'événement. Ils ont fait partie d'un pannel, occupé des fonctions d'animateurs et d'animatrices, ainsi que de secrétaires de table et d'atelier de discussion, en plus de jouer un rôle important lors des débats.

Le Conseil poursuit son engagement au sein de cette organisation dans le but de découvrir des moyens d'intervention concrets en collaboration avec les différents partenaires engagés dans le développement de l'emploi, particulièrement chez les jeunes Québécois.

# Chapitre 5
# Les appuis et les prises de position

## 5.1 Le programme «Jeunes Volontaires»

Lors du précédent exercice, le Conseil a bien fait voir l'importance du programme «Jeunes Volontaires». À cet effet, une position étayée de nombreux arguments était présentée dans l'*Avis sur les jeunes et la réforme de l'aide sociale* et ainsi que dans un document transmis au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

À la fin de 1989 et au début de 1990, le Conseil est intervenu deux fois au sujet des intentions gouvernementales à l'égard du programme. En fait, les coupures budgétaires menacent l'existence du programme. Les lettres adressées au ministre responsable de la jeunesse, en l'occurrence le premier ministre, représentent les principales interventions destinées, une fois de plus, à signaler l'aide significative du programme aux personnes de moins de trente ans sans emploi.

## 5.2 Les groupes de soutien aux initiatives jeunesse

À l'occasion d'une séance ordinaire, le Conseil a donné son appui aux demandes des groupes de soutien aux jeunes entrepreneurs. Il a ainsi recommandé au gouvernement de continuer à susciter et à aider le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Il a également recommandé au gouvernement d'intervenir de façon que soient maintenus le programme «Organismes de soutien aux initiatives - jeunesse» de même que «Jeunes Promoteurs», et que leurs budgets soient indexés annuellement. Dans le cas du programme «Nouveaux Entrepreneurs», le Conseil a suggéré que les raisons justifiant l'abolition du programme soient divulguées à la population.

Cette prise de position découle de l'analyse des résultats obtenus par les groupes de soutien aux jeunes entrepreneurs. Mentionnons que ces groupes ont contribué depuis cinq ans au démarrage d'au moins 5 000 petites entreprises. Dix mille emplois permanents furent ainsi créés. On estime également que 80 % des entreprises créées poursuivent toujours leurs activités, ce qui est significatif de la performance de ces organismes.

## 5.3 La pratique des sages-femmes en milieu hospitalier

Le Conseil permanent de la jeunesse, de concert avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil du statut de la femme, a invité le gouvernement du Québec à adopter les mesures législatives appropriées qui permettraient aux femmes du Québec qui le désirent de pouvoir faire appel aux services d'une sage-femme en toute légalité dans le cadre des projets pilotes préconisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aux yeux des trois Conseils, les projets pilotes s'imposent, car ce n'est que par l'expérimentation que l'on pourra identifier les exigences de formation, déterminer les conditions d'exercice de la profession et définir son domaine de pratique.

# Chapitre 6
# Les avis et les mémoires au gouvernement

## 6.1 L'avis sur les jeunes et la fonction publique

En juin 1989, le Conseil permanent de la jeunesse soumettait confidentiellement, à la demande du premier ministre, un avis portant sur l'intégration des jeunes à la fonction publique québécoise. Dans cet avis, le Conseil insistait notamment sur la nécessité d'une plus juste représentation des jeunes ainsi que sur l'importance de la lutte contre la précarité de l'emploi au sein même de la fonction publique.

## 6.2 L'avis sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse

Pendant l'été 1989-1990, le Conseil a émis un avis sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse. La préparation de cet avis s'est effectuée en deux étapes distinctes. Dans un premier temps, le Conseil a analysé la situation et les caractéristiques des jeunes telles que présentées dans le document qui lui a été soumis. Par la suite, il a examiné les axes d'intervention, les objectifs et les actions proposés par le Secrétariat en vue d'améliorer la situation économique et sociale des jeunes. Cette consultation était de nature confidentielle en raison de l'état préliminaire du plan d'action déposé.

## 6.3 L'avis sur le financement du réseau universitaire

Lors de la Commission parlementaire sur l'éducation, tenue en février 1990, le Conseil s'est prononcé contre les intentions gouvernementales en matière de droits de scolarité telles que rendues publiques, le 19 décembre 1989, par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. La prise en compte du contexte a conduit le Conseil à recommander au gouvernement du Québec d'indexer, sans autre augmentation, les droits de scolarité universitaire selon l'indice des prix à la consommation, à compter de l'année académique 1990-1991.

Le Conseil a pris cette position parce qu'aucun véritable plan de développement et de financement du réseau universitaire n'était présenté; seuls les étudiants et les étudiantes étaient mis à contribution au chapitre du financement universitaire. Aucune intention gouvernementale n'était annoncée au chapitre de l'amélioration de la qualité de la formation, des relations universités-entreprises et de la transition études-travail, thèmes et besoins maintes fois évoqués par les jeunes lors de la commission parlementaire de l'automne 1986.

## 6.4 Le mémoire sur le projet de loi modifiant le régime des prêts et bourses

En avril 1989, le gouvernement du Québec rendait publiques ses propositions en matière d'aide financière aux étudiants et aux étudiantes dans les années 1990. En décembre 1989, il déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant le régime des prêts et bourses et convoquait, pour février 1990, une commission parlementaire chargée d'étudier le Projet de loi 25.

Le Conseil a décidé d'intervenir en déposant un mémoire à la commission parlementaire. Trois aspects du Projet de loi 25 ont particulièrement retenu son attention: les critères d'admission au régime, les critères de dépendance à l'égard de la contribution parentale et les montants maximums du prêt et de la bourse. Le Conseil a ainsi fait vingt-deux recommandations au gouvernement.

## 6.5 L'avis sur la formation professionnelle des étudiants

L'avis adopté par le Conseil à sa séance du 24 mars 1990 ne se limite pas à la question de l'opportunité et de la faisabilité des stages pratiques en milieu de travail. L'orientation scolaire et professionnelle ainsi que le placement représentent également des éléments de première importance intervenant dans le processus de transition entre l'école et le marché du travail. De plus, le Conseil profite du déroulement de la réforme de l'enseignement professionnel au secondaire pour proposer des recommandations destinées à réorienter des mesures qui sont incompatibles avec les attentes manifestées par les jeunes et le Conseil. D'autre part, la question de la concertation entre intervenants actifs en matière de formation professionnelle est aussi l'un des éléments importants de l'avis. Ce dernier sera rendu public à l'automne 1990.

# Chapitre 7
# Les communications

Les relations publiques du Conseil permanent de la jeunesse sont assurées principalement par la présidente et les vice-présidents. Ils ont participé à diverses réunions, rencontres, conférences et entrevues pour faire connaître la vie des jeunes et faire valoir le point de vue du Conseil sur des sujets d'actualité.

Au cours de l'année budgétaire 1989-1990, le Conseil a tenu six conférences de presse, diffusé vingt-cinq communiqués de presse et a participé à plusieurs activités publiques d'importance pour les jeunes. En outre, la présidente et les vice-présidents ont accordé cent huit entrevues à la presse écrite et électronique. Une campagne de promotion a eu lieu, six documents ont été publiés et dix allocutions ont été prononcées.

## 7.1 Les conférences de presse

Le Conseil a tenu six conférences de presse:

Conférence de presse portant sur le bilan de la première partie des Audiences publiques sur la jeunesse, à Québec, le 17 avril 1989.

Conférence de presse conjointe avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil du statut de la femme ayant trait à la pratique des sages-femmes, à Québec, le 9 mai 1989.

Rencontre avec la presse lors de la clôture des Audiences publiques sur la jeunesse, à Montréal, le 18 mai 1989.

Conférence de presse conjointe avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille sur les jeunes et la famille, à Québec, le 2 octobre 1989.

Participation à la conférence de presse de clôture du Forum pour l'emploi, à Montréal, le 6 novembre 1989.

Conférence de presse au sujet du lancement public du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, à Montréal, le 15 février 1990.

## 7.2 Les communiqués de presse

Le Conseil a diffusé vingt-cinq communiqués de presse, ayant trait aux thèmes suivants:

Dans le cadre des Audiences publiques sur la jeunesse, dix-huit communiqués de presse ont été diffusés, en avril et en mai 1989, afin d'inviter les jeunes, la population et les médias à suivre les audiences dans chacune des régions visitées et à assister aux événements de clôture où était dressé le bilan des consultations.

Communiqué de presse conjoint avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil du statut de la femme ayant trait à la pratique des sages-femmes, le 9 mai 1989.

Communiqué de presse annonçant la nomination de monsieur Guy Gagnon à la vice-présidence du Conseil permanent de la jeunesse, le 17 juillet 1989.

Communiqué de presse portant sur les enjeux de la jeunesse dans le cadre de la campagne électorale québécoise, le 18 septembre 1989.

Dans le cadre de la Semaine nationale de la famille, communiqué de presse conjoint avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille sur le thème «Les jeunes au coeur des priorités familiales», le 2 octobre 1989.

Communiqué de presse invitant les médias à participer au Forum «Être jeunes et parents», le 6 octobre 1989.

Communiqués de presse soulignant le lancement public du rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, les 15 et 16 février 1990.

## 7.3 Les activités publiques

Au cours de cet exercice, le Conseil a répondu à l'invitation de plusieurs organisations intéressées par ses activités et par la situation des jeunes du Québec.

### *7.3.1 Les allocutions*

La présidente et les vice-présidents ou leurs représentants ont prononcé dix allocutions dont les textes ont été publiés:

Allocution du vice-président du Conseil permanent de la jeunesse et président des Audiences publiques sur la jeunesse présentée pendant la tournée de consultation: «La place des jeunes, encore à faire...», le 17 avril 1989.

Allocution de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse présentée lors de la clôture des Audiences publiques sur la jeunesse, le 18 mai 1989.

Allocution du vice-président du Conseil permanent de la jeunesse et président des Audiences publiques sur la jeunesse présentée lors de la clôture des Audiences publiques sur la jeunesse, le 18 mai 1989.

Allocution lors du Colloque sur la nouvelle formation professionnelle, organisée par la Commission scolaire de Châteauguay, le 17 novembre 1989.

Allocution de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse présentée lors du Congrès annuel de l'ACCIS sur l'insertion professionnelle des jeunes, le 7 février 1990.

Allocution de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse présentée lors du lancement du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, le 15 février 1990.

Allocution du vice-président du Conseil permanent de la jeunesse et président des Audiences publiques sur la jeunesse présentée lors du lancement du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, le 15 février 1990.

Allocution de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse sur le développement et le financement du réseau universitaire présentée lors de la Commission parlementaire sur l'éducation, le 28 février 1990.

Allocution du vice-président du Conseil permanent de la jeunesse sur la Réforme du programme des prêts et bourses présentée lors de la Commission parlementaire sur l'éducation, le 28 février 1990.

Allocution du vice-président lors du congrès annuel de l'Association des directions d'école de Montréal portant sur la motivation des jeunes à l'apprentissage, le 13 mars 1990.

#### *7.3.2 Les participations à différents congrès, colloques, forums et commissions*

Participation au Colloque sur la dénatalité, le veillissement et l'économie, organisé par l'Association des économistes québécois, les 27 et 28 avril 1989.

Participation au Colloque sur les jeunes d'aujourd'hui: «Une génération hypothéquée», organisé par l'Association canadienne pour la santé mentale, le 5 mai 1989.

Participation aux États généraux sur l'éducation organisés par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, en septembre 1989.

Participation au Forum sur les inégalités socio-économiques et la santé, organisé par l'Association pour la santé publique, les 2 et 3 novembre 1989.

Participation au Colloque «L'éducation 25 ans plus tard! et après?», organisé par l'Institut québécois de recherche sur la culture, les 2 et 3 novembre 1989.

Participation aux ateliers sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre, le développement de l'entrepreneuriat et le droit à l'emploi lors du Forum pour l'emploi, les 5 et 6 novembre 1989.

Participation au XXVII[e] congrès du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse «L'action éducative, un défi écologique», en décembre 1989.

Participation à la Commission parlementaire de l'éducation portant sur les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aide financière aux étudiantes et étudiants, en février 1990.

Participation au lancement de la onzième édition du Salon international de la jeunesse, le 23 mars 1990.

#### *7.3.3 Les participations à des comités de travail*

Participation au Comité sur le développement du Conseil des affaires sociales, les 14 et 15 avril 1989.

Participation aux réunions du Comité de parrainage du Forum pour l'emploi et au Forum national pour l'emploi, les 5 et 6 novembre 1989.

Présentation du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse à la Table de concertation jeunesse Villeray-La Petite Patrie, le 1[er] février 1990.

Participation au Comité sur le développement du Conseil des affaires sociales, le 9 mars 1990.

Présentation du rapport des Audiences publiques sur la jeunesse à la Table de concertation jeunesse des Îles-de-la-Madeleine, le 21 mars 1990.

#### *7.3.4 Les relations canadiennes et internationales*

Rencontre-échange avec une délégation de Francophonie jeunesse de l'Alberta, le 7 juin 1989.

Rencontre-échange avec un délégué de l'Assemblée mondiale de la jeunesse (WAY), le 1[er] septembre 1989.

Présence de la délégation du Conseil permanent de la jeunesse auprès du Conseil de la jeunesse d'expression française de la Belgique, en collaboration avec l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, du 4 au 11 décembre 1989.

Rencontre-échange avec une délégation de la Fédération des jeunes Canadiens-français, le 5 mars 1990.

### 7.4 Les relations de presse

En 1989-1990, la présidente ou ses représentants se sont prêtés à cent huit entrevues, dont cinquante-six lors des Audiences publiques sur la jeunesse, quinze lors du Forum «Être jeunes et parents», dix sept lors du lancement du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse et une vingtaine sur des sujets généraux concernant la situation des jeunes.

#### *7.4.1 Les relations de presse dans le cadre des Audiences publiques sur la jeunesse*

Audiences publiques sur la jeunesse de la Côte-Nord:

— Entrevues pour la radio et la télévision de Radio-Canada à Baie-Comeau, le 4 avril 1989.

— Entrevue pour Radio-Côte-Nord à Baie-Comeau, le 4 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Plein-Jour* de Baie-Comeau, le 5 avril 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean:

— Entrevue avec la station CHRL de Roberval, le 3 avril 1989.

— Entrevue pour les hebdos *Le Réveil*, le 6 avril 1989.

— Entrevue pour les stations CJMT et CFIX-FM de Chicoutimi, le 6 avril 1989.

— Entrevue pour la station de télévision CJPM-TV de Chicoutimi, le 6 avril 1989.

— Entrevue pour la station CJAB-FM de Chicoutimi, le 6 avril 1989.

— Entrevue pour la station CBJ de Radio-Canada à Chicoutimi, le 6 avril 1989.

— Entrevues pour la station CHOC-FM de Jonquière, les 6 et 7 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Quotidien* de Chicoutimi, le 7 avril 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue:

— Entrevue pour la station CJMM-FM de Rouyn-Noranda, le 11 avril 1989.

— Entrevues pour les stations CKRN et CKRN-TV de Rouyn-Noranda, le 11 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *La Frontière* de Rouyn-Noranda, le 11 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Témiscamien* de Ville-Marie, le 11 avril 1989.

— Entrevue pour la station CKVM de Ville-Marie, le 11 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *L'Écho Abitibien* de Val d'Or, le 11 avril 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de l'Outaouais:

— Entrevue pour le journal *Le Droit* d'Ottawa-Hull, le 13 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Régional* de Hull, le 13 avril 1989.

— Entrevue pour les stations CJRC et CKTF-FM de Hull, le 13 avril 1989.

— Entrevue pour les stations CKCH et CIMF-FM de Hull, le 13 avril 1989.

— Entrevue pour la station de télévision CBOFT de Radio-Canada Ottawa-Hull, le 13 avril 1989.

— Entrevue pour la station de télévision CHOT-TV de Hull, le 13 avril 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de la région de Québec:

— Entrevue pour la *Presse canadienne*, le 17 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Devoir*, le 19 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Soleil*, le 19 avril 1989.

— Entrevue pour la station CKRL-MF de Québec, le 20 avril 1989.

— Entrevue pour la station CKIA-MF de Québec, le 25 avril 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de la Mauricie-Bois-Francs:

— Entrevue pour la station de télévision CKTM-TV de Trois-Rivières, le 24 avril 1989.

— Entrevue pour la station de télévision CHEM-TV de Trois-Rivières, le 24 avril 1989.

— Entrevue pour la station CIGB-FM de Trois-Rivières, le 24 avril 1989.

— Entrevue pour la station CJTR de Trois-Rivières, le 24 avril 1989.

— Entrevue pour la station CHLN de Trois-Rivières, le 24 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, le 24 avril 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de l'Estrie:

— Entrevue pour la station de télévision CHLT-TV de Sherbrooke, le 27 avril 1989.

— Entrevue pour la station de télévision CFKS-TV de Sherbrooke, le 27 avril 1989.

— Entrevue pour la station CFLX-FM de Sherbrooke, le 27 avril 1989.

— Entrevue pour la station CJRS de Sherbrooke, le 27 avril 1989.

— Entrevue pour la station CHLT de Sherbrooke, le 27 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *La Tribune*, le 27 avril 1989.

— Entrevue pour le journal *L'Estrien* de Rock Forest, le 28 avril 1989.

— Entrevue pour la station CKTL — Réseau des Appalaches, le 28 avril 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de Lanaudière:

— Entrevue pour la station CJLM de Joliette, le 2 mai 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse des Laurentides:

— Entrevue pour la station CJER de St-Jérôme, le 3 mai 1989.

— Entrevue pour les journaux *L'Éveil* et *La Concorde* de St-Eustache, le 3 mai 1989.

— Entrevue pour le journal *L'Écho du Nord* de St-Jérôme, le 3 mai 1989.

— Entrevue pour le journal *La Voix des Milles-Îles* de Ste-Thérèse, le 3 mai 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de la Montérégie:

— Entrevues pour la station CKBS de St-Hyacinthe, les 3 et 5 mai 1989.

— Entrevue pour la station CHAA-FM de Longueuil, le 4 mai 1989.

Audiences publiques sur la jeunesse de Montréal:

— Entrevue pour la station CBM du réseau anglais de Radio-Canada à Montréal, le 15 mai 1989.

— Entrevue pour le journal *La Presse*, le 15 mai 1989.

— Entrevue pour le *Journal de Montréal*, le 18 mai 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Devoir*, le 18 mai 1989.

— Entrevue pour la station CINQ-FM de Montréal, le 18 mai 1989.

— Entrevue pour la station CBF de réseau français de Radio-Canada à Montréal, le 18 mai 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Soleil*, le 31 mai 1989.

### *7.4.2 Les relations de presse dans le cadre du Forum «Être jeunes et parents»*

— Entrevue pour la station de télévision CFTM-TVA, le 2 octobre 1989.

— Entrevue pour la station de télévision CFJP-TQS, le 2 octobre 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Soleil*, le 2 octobre 1989.

— Entrevue pour la *Presse canadienne*, le 2 octobre 1989.

— Reportage de la station de télévision CFCF-CTV, le 7 octobre 1989.

— Reportage de la station de télévision CFJP-TQS, le 7 octobre 1989.

— Reportage de la station de télévision CBFT de Radio-Canada, le 7 octobre 1989.

— Entrevue pour le journal *La Presse*, le 7 octobre 1989.

— Entrevue pour la *Presse canadienne*, le 7 octobre 1989.

— Entrevue pour le *Journal de Montréal*, le 7 octobre 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Devoir*, le 7 octobre 1989.

— Entrevue pour le magazine *l'Actualité*, le 7 octobre 1989.

— Entrevue pour l'émission *Début de Soirée* de la station de télévision Radio-Québec, le 9 octobre 1989.

— Entrevue pour le magazine *Santé-Société*, le 12 octobre 1989.

— Entrevue pour la revue *L'Essentiel*, le 23 octobre 1989.

### *7.4.3 Les relations de presse dans le cadre du lancement public du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse*

— Entrevue pour la station CKIA-MF de Québec, le 13 février 1990.

— Entrevue pour la station CIBL-MF de Montréal, le 14 février 1990.

— Entrevue pour le journal *Le Soleil*, le 14 février 1990.

— Reportage de la station de télévision CFJP-TQS, le 15 février 1990.

— Reportage de la station de télévision CBFT de Radio-Canada, le 15 février 1990.

— Entrevue pour la station CBF de Radio-Canada, le 15 février 1990.

— Entrevue pour le *Journal de Montréal*, le 15 février 1990.

— Entrevue pour le journal *La Presse*, le 15 février 1990.

— Entrevue pour le journal *Le Devoir*, le 15 février 1990.

— Entrevue pour le journal *La Baffouille*, le 15 février 1990.

— Entrevue pour la station CKRL-MF de Québec, le 16 février 1990.

— Entrevue pour la station CHRC-AM de Québec, le 16 février 1990.

— Participation à l'émission *Québec Express* de la station CBV de Radio-Canada, le 16 février 1990.

— Entrevue pour la *Presse canadienne*, le 16 février 1990.

— Entrevue pour le journal *Impact-Campus* de l'Université Laval, le 16 février 1990.

— Entrevue pour la station CBOF de Radio-Canada Ottawa-Hull, le 19 février 1990.

— Publication par le journal *Le Soleil* d'un extrait du discours de lancement du Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, le 20 février 1990.

### *7.4.4 Les relations de presse sur des sujets généraux*

— Entrevue pour le magazine *L'Actualité* sur les valeurs des jeunes, le 6 avril 1989.

— Participation à l'émission de télévision *Droit de Parole* de Radio-Québec sur les jeunes et le mariage, le 26 mai 1989.

— Participation à l'émission de télévision *Le Point* de Radio-Canada sur le chômage chez les jeunes, le 12 septembre 1989.

— Publication par les journaux *Le Soleil* et *La Presse* d'un texte d'opinion sur les enjeux électoraux pour les jeunes, le 21 septembre 1989.

— Entrevue pour le journal *Le Devoir* sur le Forum pour l'emploi, en septembre 1989.

— Entrevue pour l'émission *À votre service* de la radio de Radio-Canada sur le Forum pour l'emploi, le 23 octobre 1989.

— Entrevue pour le magazine *Châtelaine* sur le chômage chez les jeunes, octobre 1989.

— Entrevue pour la station CHAA-MF de Longueuil sur le Forum pour l'emploi, le 6 novembre 1989.

— Entrevue pour la station CIBL-MF de Montréal sur le Forum pour l'emploi, le 8 novembre 1989.

— Entrevue pour l'émission *Les Nouvelles du réseau TVA* sur les clauses orphelins dans les conventions collectives, le 20 novembre 1989.

— Entrevue pour le magazine *Inter Universités* sur les activités du Conseil permanent de la jeunesse, le 23 novembre 1989.

— Entrevue pour le journal *La Presse* sur la famille de l'an 2000, le 18 janvier 1990.

— Entrevue pour le réseau de télévision TVA sur le bilan des activités du Conseil deux ans après son lancement, le 19 janvier 1990.

— Publication par le magazine *Châtelaine* d'un texte d'opinion sur le bilan de la décennie 1980 pour les jeunes, le 1er février 1990.

— Entrevue pour la station CBF de Radio-Canada à Montréal sur l'impact de la hausse des taux d'intérêts et du ralentissement économique sur la situation générale des jeunes, le 16 février 1990.

— Participation à l'émission de télévision *Virage* de Radio-Canada sur la précarité de l'emploi chez les jeunes, le 16 février 1990.

— Entrevue pour la station CHAA-MF de Longueuil sur la position du Conseil permanent de la jeunesse concernant la Réforme du programme d'aide financière aux étudiants, le 7 mars 1990.

— Participation à l'émission *Ici Comme Ailleurs* de la station CBF de Radio-Canada sur la signification de la Journée internationale de la femme pour la jeune génération, le 8 mars 1990.

— Participation à l'émission *Québec Express* de la station CBV de Radio-Canada sur l'évolution de la condition féminine, le 8 mars 1990.

— Entrevue pour le journal *Le Soleil* sur la position du Conseil permanent de la jeunesse concernant l'avenir du programme «Jeunes Volontaires», le 31 mars 1990.

## 7.5 Le centre de documentation

Le centre de documentation est un instrument de travail à l'usage du Conseil lui-même et de ses agents de recherche. On y compte, en date du 31 mars 1989, près de 900 documents.

La collection est principalement constituée de publications gouvernementales. À celles-ci, s'ajoutent des textes législatifs, des ouvrages de référence, des études et des rapports de recherche.

L'ensemble de la documentation couvre les secteurs des affaires sociales et de la santé, de l'éducation et de la culture, du travail et de la sécurité du revenu. L'acquisition d'ouvrages portant sur la jeunesse a été privilégiée; les publications relatives à la famille, aux questions démographiques et aux communautés culturelles ont reçu une attention particulière.

Le centre de documentation reçoit par ailleurs une trentaine de périodiques et conserve des dossiers de presse mis à jour régulièrement.

Le centre possède également une section spéciale consacrée aux documents d'information générale provenant des organismes jeunesse. Présentement, une évaluation du centre est en cours et conduira probablement à son informatisation, dans le but d'accélérer le repérage et la codification des documents.

## Annexe 1

### Les publications du Conseil permanent de la jeunesse

Mémoire à la Commission parlementaire de l'éducation — *L'aide financière aux étudiants: les nouvelles orientations gouvernementales*, février 1990.

*Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc* — Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse. Dépôt légal - 4e trimestre 1989, ISBN 2-551-12279-1.

Conseil permanent de la jeunesse, *Rapport annuel 1988-1989*. Dépôt légal - 3e trimestre 1989, ISBN 2-551-08496-2.

Document de réflexion en vue du Forum «Être jeunes et parents», avril 1989.

Document d'information *Les Audiences publiques sur la jeunesse*. Dépôt légal - 1er trimestre 1989, ISBN 2-550-19398-9.

Dépliant sur les Audiences publiques sur la jeunesse *Pour afficher nos couleurs*, janvier 1989.

*Les jeunes et la réforme de l'aide sociale*. Dépôt légal - 4e trimestre 1988, ISBN 2-550-19263-x.

## Annexe 2

### La composition des comités du Conseil permanent de la jeunesse

**1. Comités permanents**

***1.1 Comité sur les jeunes et l'emploi***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Bertrand Jalbert | membre |
| Yves Salvail | membre |
| Chantal Tellier | membre |

***1.2 Comité sur les jeunes et l'éducation***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Guy Gagnon | vice-président |
| Michèle Dawe | membre |
| Simon Jeanotte | membre |
| Antonietta Melchiorre | membre |

***1.3 Comité sur les jeunes et les problèmes sociaux***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Sylvain Tanguay | vice-président |
| Jacques Bourgeois | membre |
| Isabelle Courville | membre |

***1.4 Comité sur les jeunes et leurs organisations***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Sylvain Tanguay | vice-président |
| Jacques Bourgeois | membre |
| Isabelle Courville | membre |
| Hélène Gagné | membre |
| Bertrand Jalbert | membre |

**2. Comités spéciaux**

***2.1 Comité sur la formation professionnelle***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Guy Gagnon | vice-président |
| Bertrand Jalbert | membre |
| Chantal Tellier | membre |

***2.2 Comité sur les jeunes et la famille***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Diane Bois | secrétaire générale |
| Isabelle Courville | membre |
| Yves Salvail | membre |
| Chantal Tellier | membre |

***2.3 Comité des jeunes à la suite du Forum «Être jeunes et parents»***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Diane Bois | secrétaire générale |
| Micheline Adam | animatrice pastorale |
| Renée-Johanne Campeau | directrice du conseil d'administration d'Oxy-jeunes |
| Mylène Drouin | criminologue |
| Manon Houde | éducatrice |

***2.4 Comité concernant l'intervention du Conseil pendant la campagne électorale***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Sylvain Tanguay | vice-président |
| Hélène Gagné | membre |
| Bertrand Jalbert | membre |
| Yves Salvail | membre |
| Chantal Tellier | membre |

***2.5 Comité concernant le projet Jeunes et société***

| | |
|---|---|
| Brigitte Lepage | présidente |
| Guy Gagnon | vice-président |
| Sylvain Tanguay | vice-président |
| Marie-Andrée Bertrand | membre |
| Isabelle Courville | membre |
| Hélène Gagné | membre |
| Simon Jeanotte | membre |
| Joël Marier | Directeur général du Regroupement tourisme jeunesse |
| Antonietta Melchiorre | membre |
| Francois Sauvageau | membre |

ISBN 2-551-14330-6

90000

9 782551 143306

Imprimé au Québec (Canada)

Conseil permanent
de la jeunesse